Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_156-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 novembre 2026

Délibération n°2026-156	Classification
CRÉATION D'UN TARIF DE VISITE DU PATRIMOINE/NATURE DE LA VILLE DE PONT-L'ABBÉ	7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC
Rapporteur : Jean-Luc RICHARD

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 21
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Afin de valoriser le patrimoine de la ville de Pont-l'Abbé et de structurer l'offre de visites en groupe proposée au public, il est proposé de créer un tarif de visite du patrimoine communal dont les visites seraient réalisées par des agents communaux.

Le tarif sera fixé à 10 € par adulte. La visite d'environ 1h30 demeurera gratuite pour les personnes de moins de 18 ans, afin de favoriser l'accès des jeunes publics et des familles à la découverte du patrimoine local.

VU l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 29 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **CRÉE** un tarif de visite du patrimoine/nature de la ville de Pont-l'Abbé ;
- **FIXE** le tarif à 10 € par adulte à partir du 1er décembre 2026 ;
- **MAINTIENT** la gratuité pour les personnes de moins de 18 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Pont l'Abbé le 12 novembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_156-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Alain TINCQ
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David		X	
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	
COOPER Laurent		X	A donné procuration à Olivier GALIANA
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel		X	A donné procuration à Yves CANEVET
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Pouvoirs : 5

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction